



santé
famille
retraite
services

Lettre aux Élus

Toute l'actualité de la MSA Auvergne

Janvier 2020

L'essentiel & plus encore



ÉLECTIONS MSA
du 20 au 31 janvier 2020

VOTER C'est utile !

Chèr(e) délégué(e),

Le Conseil d'Administration de la MSA Auvergne m'a porté à sa présidence depuis 2015, et je tiens à le remercier de sa confiance mais aussi pour tout le travail réalisé au service de nos adhérents. **5 années se sont écoulées depuis et de nombreuses actions ont été conduites grâce à votre investissement sur les territoires.**

Je remercie, au nom du Conseil d'Administration, la Direction et tout le personnel du groupe MSA Auvergne pour son engagement.

Vous le savez, du 20 au 31 janvier prochain, la population agricole sera appelée à élire ses représentants. Salariés de l'agriculture, exploitants, employeurs de main-d'œuvre, actifs ou retraités, **les délégués sont les premiers relais entre les adhérents et la MSA.** Ils sont l'incarnation de son modèle mutualiste, fondé sur les principes de solidarité, de responsabilité et de démocratie sociale.

Les élections 2020 des délégués représentent un enjeu majeur pour la MSA et plus généralement pour le monde agricole. Concernant la MSA Auvergne, ce sont plus de 1 000 candidats mobilisés et investis.

Ce chiffre nous conforte dans notre démarche et augure d'un bel avenir. Il est le résultat de votre engagement et mobilisation sur les territoires, ainsi que de l'intérêt porté à notre institution.



**Ensemble, restons mobilisés,
VOTEZ et FAITES VOTER AUTOUR DE VOUS,
CHAQUE VOIX COMPTE.**

Un taux de participation élevé légitime notre régime auprès des partenaires et des pouvoirs publics. Il est de notre devoir, par le vote, **d'affirmer l'importance de la MSA** dans son rôle d'acteur des services publics sur les territoires, **défendre notre modèle mutualiste** qui nous caractérise et **valoriser la place des élus et des adhérents** que nous représentons.

Enfin, je souhaite vous présenter en mon nom et au nom du Conseil d'Administration de la MSA Auvergne, **tous nos meilleurs vœux de bonheur et de réussite pour cette nouvelle année 2020.**

Philippe PANEL
Président de la MSA Auvergne

Les élections MSA 2020 ... au cœur des manifestations agricoles !

Les Terres de Jim en Haute-Loire en septembre, le Sommet de l'élevage dans le Puy-de-Dôme début octobre. Deux rendez-vous agricoles pour lesquels la MSA Auvergne a répondu présente. L'occasion de proposer des animations et faire la promotion des élections MSA 2020 sur les territoires. Retour en images...

TERRES DE JIM – septembre 2019

Les délégués sont les meilleurs relais entre les adhérents et la MSA. C'est ce que vise à montrer la campagne de mobilisation déployée jusqu'aux élections de janvier 2020. La notion de relais est alors au cœur des animations proposées par la MSA Auvergne aux Terres de Jim où les participants doivent pédaler, ensemble, sur la smooicyclette. Un moment ludique qui a permis aux élus d'échanger et de véhiculer les messages clés de cette campagne électorale.

Moment fort, la signature sur le stand de la MSA Auvergne d'une convention de partenariat entre Samuel Vandaele, président des Jeunes Agriculteurs (JA), et Pascal Cormery, président de la CCMMSA. Dans ce cadre, le régime agricole s'implique aux côtés des JA pour faciliter leur installation, améliorer leurs conditions de vie, préserver leur capital santé. Les JA s'engagent quant à eux à faire connaître l'offre de services globale mise à leur disposition par la MSA et à s'impliquer dans la mobilisation des adhérents, dans la perspective des prochaines élections.



SOMMET DE L'ELEVAGE - octobre 2019

Durant 3 jours, élus et équipes administratives sont au contact des adhérents pour les informer et les accompagner. Les spécialistes en protection sociale apportent en direct une réponse à leurs questions. Les conseillers en prévention sont également présents et proposent aux participants de tester leurs connaissances en comportement animal grâce à la réalité virtuelle.

Cette année, les nombreux visiteurs ont pu prendre la pose et repartir avec une photo souvenir spéciale « élections MSA 2020 » !

Autre intérêt incontournable de la présence de la MSA Auvergne sur ces manifestations : la rencontre avec les élus communautaires, les représentants politiques avec lesquels les élus peuvent échanger pour faire passer les messages, notamment sur les élections, et rappeler l'implantation de la MSA en proximité, le rôle de sentinelle des élus et l'accompagnement réalisé au quotidien.

Vie Mutualiste



Avant-première du film « Au nom de la Terre » à Saint-Flour.

Évènement cinématographique de la rentrée, le film d'Edouard Bergeon, « **Au nom de la terre** » avec Guillaume Canet dans le premier rôle, porte avec justesse et sensibilité un regard humain sur l'évolution du monde agricole et du métier d'agriculteur de ces 40 dernières années. **Conscient de l'action de la MSA en matière de prévention du suicide en milieu agricole, le réalisateur a permis aux 35 caisses de MSA de diffuser, en avant-première, son film. Ainsi, 90 spectateurs ont participé à la séance organisée le 16 septembre par la MSA Auvergne à Saint-Flour.** Une soirée réussie qui a permis une nouvelle fois, sous un nouvel angle, d'aborder ce sujet capital dans lequel la MSA s'investit pleinement.

Initiation à l'éthologie !

A l'initiative des élus du canton de la Tour d'Auvergne, 10 exploitants agricoles ont participé, le 30 octobre dernier à Picherande, à la **formation d'initiation à l'éthologie** organisée par l'ASFAuvergne et le service Santé Sécurité au Travail de la MSA. **L'occasion de se sensibiliser à l'observation des comportements animaux**, apprendre à mieux comprendre le troupeau, améliorer la relation homme-animal tout en travaillant en sécurité avec ces derniers : manipulation, soins et éducation pédagogique de l'animal. Présentations théoriques et ateliers pratiques ont rythmé cette journée qui a fortement été appréciée par l'ensemble des participants.



« Les pieds sur Terre » à Ebreuil

Dernière représentation pour la troupe « Entrées de Jeu » et la pièce créée sur mesure par la MSA Auvergne : « Les pieds sur terre ». Après avoir été présentée sur les 4 départements auvergnats, la troupe a, cette année, fait étape à Massiac puis, en novembre, à Ebreuil. Près de 150 spectateurs ont assisté et participé à cette pièce interactive qui traite des préoccupations de celles et ceux qui font l'agriculture.



Près de 40 évènements durant la Semaine de la parentalité, organisés en octobre dernier en Haute-Loire.

La MSA Auvergne, la CAF, le Conseil Départemental de la Haute-Loire, l'Union Départementale des Associations Familiales de Haute-Loire, accompagnés par les acteurs du réseau Parentalité de Haute-Loire ont organisé, du 18 au 27 octobre dernier, une semaine entièrement dédiée à la parentalité.

De nombreuses structures et associations du département ont proposé des évènements pour les parents d'enfants de tout âge : ciné-débat, temps d'échanges, ateliers parents-enfants, jeux partagés, conférence, et bien d'autres activités encore.

Nouveauté pour cette édition 2019 :

le « Samedi des Familles », un forum dédié aux parents. Organisé par les acteurs du réseau parentalité de chaque territoire, ce forum proposait aux familles des stands d'information, de sensibilisation, des ateliers ludiques pour les parents et les enfants, des spectacles et de nombreuses animations. L'objectif de ce forum était de faire connaître aux parents les structures et associations qui existent proches de chez eux.

Formation des élus :

Les 23 et 24 septembre derniers, les élus MSA Auvergne ont participé à une formation organisée dans le cadre des élections MSA 2020. Invités à sensibiliser les adhérents à l'importance du vote, certains d'entre eux ont également été amenés à rechercher des candidats motivés qui s'impliqueront dans le mandat à venir. Après quelques échanges et travaux pratiques, l'ensemble des participants a travaillé sur les techniques d'argumentation via des mises en situation.



Contention et manutention des bovins

Le 13 novembre dernier à Saint-Flour l'Etang, **15 participants ont bénéficié d'une formation « contention et manutention des bovins »** organisée par l'ASFAuvergne grâce à l'initiative des élus du canton de Courpière. Au programme, théorie et pratique pour prendre conscience des risques liés à la manipulation. L'occasion de connaître les techniques d'approche, d'attache et de contention des bovins.

Rencontres Départementales : le temps de l'échange

En cette fin d'année 2019, la MSA Auvergne a organisé des « rencontres départementales » ouvertes aux élus de la MSA mais également à ses ressortissants dans l'Allier, le Cantal, la Haute-Loire et le Puy-de-Dôme.



Ainsi, Philippe PANEL, Président, accompagné d'Albert COMPTOUR, Vice-Président, ont sillonné notre territoire afin d'animer ces rencontres.

Accompagnés par les Présidents des Conseils Départementaux, les élus du Conseil d'Administration et avec l'appui des salariés MSA, ils ont pu échanger sur les sujets qui font l'actualité du monde agricole et rural d'aujourd'hui : réforme des retraites, guichet unique, offre d'accueil sur les territoires, téléservices, rôle des délégués et offre de services du groupe MSA Auvergne. Les sujets évoqués étaient variés.

Les participants ont également souhaité aborder la question difficile du suicide chez les agriculteurs. L'occasion pour la MSA Auvergne de revenir sur les actions de prévention, le réseau de sentinelles via les délégués, le service téléphonique Agri'écoute et l'aide au répit proposé par le service social de la MSA.

Rappel également des nombreuses actions menées par le service Santé Sécurité au Travail de la MSA Auvergne au travers de ses Médecins du travail, Infirmières et Préventeurs.

À la veille des élections MSA 2020, ces rencontres ont permis de rappeler l'importance de la MSA dans le panorama de la protection sociale en France.

Philippe Panel a insisté sur les nombreux enjeux de ces élections : « Un taux de participation élevé légitimera notre régime auprès des instances locales et nationales ».

Un rappel a également été fait sur les modalités de vote par Internet ou par correspondance.

Au total, ce sont près de 200 élus MSA et ressortissants qui ont assisté à ces rencontres qui se sont toutes clôturées par un moment de convivialité permettant à chacun de poursuivre les échanges.



En chiffres : électeurs, candidats et sièges

ALLIER			
	ÉLECTEURS	CANDIDATS	CANDIDATS À ÉLIRE
COLLÈGE 1	12 199	53	53
COLLÈGE 2	10 053	163	57
COLLÈGE 3	638	21	21

HAUTE-LOIRE			
	ÉLECTEURS	CANDIDATS	CANDIDATS À ÉLIRE
COLLÈGE 1	11 696	73	71
COLLÈGE 2	5 393	111	57
COLLÈGE 3	370	27	27

CANTAL			
	ÉLECTEURS	CANDIDATS	CANDIDATS À ÉLIRE
COLLÈGE 1	13 451	52	52
COLLÈGE 2	6 426	198	45
COLLÈGE 3	381	27	27

PUY-DE-DÔME			
	ÉLECTEURS	CANDIDATS	CANDIDATS À ÉLIRE
COLLÈGE 1	14 903	98	84
COLLÈGE 2	13 020	357	93
COLLÈGE 3	723	40	40

Voter pour votre délégué MSA, c'est utile !

Du 20 au 31 janvier 2020, plus de 2,5 millions de ressortissants du régime agricole sont appelés à élire pour 5 ans plus de 15 000 délégués MSA.

Découvrez ou redécouvrez le rôle du délégué et l'importance de voter !

► Votre délégué agit concrètement pour votre territoire et ses habitants

Accès aux soins, soutien à l'emploi, sécurité au travail, prévention de l'isolement, lutte contre les addictions... Plus de 3 000 projets locaux sont réalisés en moyenne chaque année grâce à l'action des délégués MSA.

► Votre délégué vous accompagne quand vous en avez besoin

Épuisement professionnel, difficultés financières, problèmes familiaux... En cas de coup dur, votre délégué est à votre écoute. Il vous informe des dispositifs d'aide et vous oriente vers les bons interlocuteurs.

► Votre délégué fait entendre votre voix dans les instances de la MSA

Parce qu'il vous ressemble, le délégué connaît vos besoins et les problèmes que vous pouvez rencontrer. Il en est le porte-parole auprès de la MSA, notamment à l'Assemblée Générale de votre MSA.

Qui peut voter ?

Si vous appartenez à l'un des 3 collèges électoraux (exploitants, salariés de l'agriculture ou employeurs de main-d'œuvre), que vous avez au moins 16 ans et que vous habitez en France métropolitaine, vous pouvez voter pour élire votre délégué MSA.

Il faut également être à jour du paiement de vos cotisations sociales et jouir de vos droits civiques.

Comment voter ?

Du 20 au 31 janvier 2020, vous pourrez voter :

- par internet, en vous rendant sur le site : jevoteenligne.fr/msa2020, avec l'identifiant de vote et le code confidentiel transmis par courrier mi-janvier,
- ou par courrier en retournant, sans l'affranchir, votre bulletin de vote reçu mi-janvier dans l'enveloppe retour T.

En ligne ou par courrier, votre vote est anonyme et secret ! Pour tout savoir sur les élections des délégués MSA, rendez-vous sur le site electionmsa2020.fr.



► L'après élections !

Les délégués élus en février 2020 éliront le nouveau Conseil d'Administration de la MSA Auvergne en Assemblée Générale Élective, le vendredi 27 mars 2020 à la Grande Halle à Courmon d'Auvergne.

Le Conseil d'Administration sera composé de **40 administrateurs** soit :

- Collège 1 : **12 administrateurs** (3 par département)
- Collège 2 : **16 administrateurs** (4 par département)
- Collège 3 : **8 administrateurs** (2 par département)
- UDAF : **4 représentants** (1 par département)



Dès le 27 mars 2020

Le Conseil d'Administration procédera

- à l'élection du Président et
- à l'élection du 1^{er} Vice-Président.



Certains administrateurs MSA Auvergne seront également **élus pour assister à l'Assemblée Générale Elective de la Caisse Centrale de MSA (CCMSA)**.

A cette occasion, le Conseil d'Administration Central, son Président et ses Vice-Présidents seront élus.

Les élections MSA constituent un rendez-vous majeur pour le monde agricole et rural.

Par ce vote, les électeurs participent pleinement au fonctionnement démocratique de leur régime de protection sociale.

Une nouvelle Complémentaire santé plus simple et plus protectrice

La nouvelle Complémentaire santé solidaire est une protection complémentaire qui couvre l'ensemble de votre famille et vous permet de ne pas payer vos dépenses de santé si vos revenus sont modestes.

Elle remplace la CMU-C (Couverture Maladie Universelle Complémentaire) et l'ACS (Aide au paiement d'une Complémentaire Santé) depuis le 1^{er} novembre 2019.

En tant que bénéficiaire de la CMU-C ou de l'ACS, vous n'avez aucune démarche à effectuer pour bénéficier de cette nouvelle couverture santé.



Vous aurez accès aux mêmes prestations que le reste de la population et ce, sans reste à charge :

- **les soins de base** : consultations chez un professionnel de santé, hospitalisations, médicaments, analyses médicales...
- **le 100% santé** (mise en place progressive) : amélioration de la prise en charge jusqu'à remboursement intégral des lunettes de vue et prothèses dentaires dès le 1^{er} janvier 2020 et des aides auditives d'ici 2021.

En fonction des ressources de votre foyer, une participation financière pourra vous être demandée (1€ maximum par jour par personne bénéficiaire).

A noter : la suppression de l'ACS se fera progressivement à compter du 1^{er} novembre 2019. Si vous avez un contrat ACS en cours au 1^{er} novembre 2019, vous pouvez soit garder ce contrat jusqu'à la fin de votre droit ACS en cours, soit basculer vers la Complémentaire santé solidaire.

Un numéro de téléphone gratuit 0 800 971 391 est à votre disposition pour tout renseignement sur la nouvelle Complémentaire santé solidaire.



Comment savoir si vous avez droit à la Complémentaire santé solidaire ?

Sur le portail mesdroitssociaux.gouv.fr découvrez en quelques clics si vous avez droit à la nouvelle Complémentaire santé solidaire ou contactez la MSA Auvergne.

Cette année encore, la grippe va faire très mal

Chaque année, nous sommes plus de 3 millions de personnes à être victimes de la grippe. Le virus se transmet très facilement en toussant, en éternuant, en parlant ou au contact de mains ou d'objets contaminés par une personne malade.

Vous avez reçu un courrier de votre MSA vous invitant à vous faire vacciner ?

Grâce à l'imprimé de prise en charge du vaccin joint au courrier de votre MSA, vous pouvez retirer directement et gratuitement votre vaccin auprès de votre pharmacien, sans prescription médicale préalable.

A noter, une prescription médicale est obligatoire pour les mineurs pour retirer leur vaccin.

Vous n'avez pas reçu de courrier de votre MSA, mais vous souhaitez vous faire vacciner ? Parlez-en à votre médecin traitant.

Votre MSA rembourse le vaccin à 100 % pour les 65 ans et plus et les autres personnes à risque.

Qui peut vacciner contre la grippe ?

Les professionnels de santé autorisés à vacciner sont : les médecins, les infirmiers, les sages-femmes (pour les femmes enceintes et l'entourage des nourrissons de moins de 6 mois) et les pharmaciens (pour les personnes majeures).

« CETTE ANNÉE ENCORE, LA GRIPPE VA FAIRE TRÈS MAL. »



5 bonnes raisons de vous faire vacciner contre la grippe :

1. **La grippe peut être dangereuse** : fièvre, douleurs, fatigue, risque d'hospitalisation...voire des complications graves même chez les personnes en bonne santé.
2. **Le vaccin est le moyen le plus efficace de vous protéger**. Il réduit le risque d'avoir la grippe, maladie contagieuse et imprévisible.
3. **Le vaccin diminue la sévérité de la grippe**, atténue les symptômes et limite les risques de complication.
4. **Le vaccin est sans danger**. Il ne donne pas la grippe. Ses effets indésirables sont le plus souvent sans gravité (fièvre modérée ou douleur au point d'injection).
5. **Le vaccin vous protège, vous... et votre entourage.**

Les aides au logement évoluent pour mieux s'adapter à votre situation !

Ce qui change

A compter du mois d'avril 2020, votre aide au logement sera calculée avec vos revenus des douze derniers mois : grâce au prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, la MSA récupèrera automatiquement vos revenus récents.

Jusqu'à présent, la MSA calculait votre aide avec vos revenus d'il y a deux ans.

Le montant de votre aide au logement sera recalculé tous les trois mois. Si vos revenus baissent, votre aide augmentera pour s'adapter à votre nouvelle situation financière. Si vos revenus augmentent, votre aide diminuera, mais progressivement.

En pratique :

- Votre aide au logement d'avril, mai et juin 2020, sera calculée avec vos revenus de mars 2019 à février 2020.

Ce qui ne change pas

- Le mode de calcul et la nature des revenus pris en compte.
- La date de versement de votre allocation. Si votre bailleur perçoit directement l'aide au logement, il déduira le montant sur votre quittance de loyer.

Qu'est-ce que je dois faire ?

Votre MSA récupère automatiquement vos ressources auprès des impôts, de pôle emploi, etc. Vous n'avez donc aucune démarche à faire, sauf si votre MSA vous le demande.

Vous êtes exploitant agricole ?

Si votre activité a démarré avant janvier 2018, nous continuerons à prendre en compte vos revenus de 2018 pour calculer votre aide au logement. Si votre activité a démarré à compter de janvier 2018, votre MSA prendra en compte vos ressources récentes.



Plus d'infos sur auvergne.msa.fr

Sécurisez vos pratiques, grâce au rescrit social

Vous avez un doute sur l'application d'un point spécifique de législation relative aux conditions d'affiliation, cotisations et contributions de sécurité sociale ?

Le rescrit social vous permet d'interroger votre MSA et d'obtenir une prise de position individuelle **vous garantissant contre tout redressement en cas de contrôle. Par exemple :**

- « Une entreprise a-t-elle l'obligation de conserver tous ses justificatifs de frais professionnels sous format papier ? »
- « Mon entreprise exerce à la fois une activité de producteur grainier et une activité d'achat-revente de semences potagères. Relève-t-elle du régime agricole pour l'ensemble de ses activités ? » ;
- « Un chef d'exploitation exerçant une activité de polyculture doit-il déclarer à la MSA ses bénéfices industriels et commerciaux issus d'une activité complémentaire de production d'électricité photovoltaïque ? ».



Pour plus de renseignements sur le rescrit social, rendez-vous sur le site Internet : auvergne.msa.fr

Débat théâtral sur la prévention de l'usage des drogues



Le 12 novembre dernier, le débat théâtral #TakeCare, organisé par le service Prévention Santé - Contrôle Médical Contrôle Dentaire a réuni 110 participants.

Les élèves étaient issus des Maisons Familiales et Rurales de Gelles, Vernines, Thuret et du Lycée agricole de Rochefort. **Les saynètes, au plus proche des situations vécues, ont été réinterprétées par les élèves eux-mêmes, accompagnés des comédiens de la compagnie « Entrées de jeu ».**

#TakeCare a permis de débattre des enjeux de la consommation des drogues, de leur dangerosité, de la loi et de la nécessaire attention à porter aux autres vis-à-vis des conduites à risques.

Une web série à découvrir et à partager !



Quel est le point commun entre un départ à la retraite, un changement de situation et la demande d'aide au logement ?

Ce sont les thèmes de la web série MSA « Fallait le dire plus tôt » qui est diffusée depuis la mi-septembre sur notre site Internet, MSA TV et les réseaux sociaux. Chaque épisode met en scène Jacques Trauma, un psychiatre, avec des adhérents MSA : Yves, Anne et M. Bessier. Cette saga humoristique et décalée a pour but d'interpeller les adhérents sur la richesse et la variété de l'offre MSA en ligne.

Rendez-vous sur : msatv.fr/fallait-le-dire-plus-tot

Patrice Grelon, Directeur adjoint et Responsable des élections MSA Auvergne 2020

Quels sont les services de la MSA impactés et mobilisés par ces élections ?

Le projet « élections » est une œuvre collective qui mobilise de nombreux services de la caisse : le Secrétariat de Direction, la Vie Mutualiste, la Communication, Gestion des Individus (GI), la Logistique et l'Informatique pour ne citer que les plus impactés. Le Secrétariat de Direction et la Vie Mutualiste, parce qu'ils sont à la croisée de l'ensemble des problématiques soulevées et assurent une veille générale sur le projet, sont très sollicités. Comme GI, qui a été fortement mobilisé en début de phase sur l'établissement dans les délais des listes d'électeurs provisoires, puis définitives. **Pour le dépouillement un appel a été lancé auprès de tous les services ;** potentiellement donc, ce sont tous les services de la caisse qui peuvent être impactés, mobilisés.

J'en profite d'ailleurs pour remercier tous les agents qui collaborent à ce projet pour qu'il soit une réussite.

Combien de temps faut-il pour préparer ces élections ?

Environ 18 mois, si l'on considère comme point de départ la première réunion des Référents élections le 20 décembre 2018 et l'Assemblée Générale Caisse Centrale prévue le 28 mai 2020 comme l'étape ultime. Notons que l'intensité de la charge varie en fonction des phases. Elle a été particulièrement soutenue tout au long du deuxième semestre de l'année 2019. **C'est au cours de cette période que nous avons eu à produire les listes d'électeurs mais aussi à assurer le recueil et la publication des candidatures.** Nous savons qu'il en sera de même au cours du premier trimestre 2020 pour préparer et réaliser la journée de dépouillement prévue le 6 février et organiser l'Assemblée Générale Elective de la MSA Auvergne qui s'ensuivra programmée le 27 mars.

Comment s'organise le dépouillement en Auvergne ?

Notez, à ce sujet, qu'une répétition générale a déjà eu lieu le 15 octobre, pour tester à la fois les outils et le processus.



Le dépouillement aura lieu le 6 février 2020. Dans la mesure où le Conseil d'Administration a fait le choix d'un dépouillement sur les 4 sites, des bureaux de vote chargés des opérations de dépouillement, en nombre variable selon les départements et les collèges, seront installés sur chacun des 4 sites : **13 à Moulins, 12 à Aurillac, 9 au Puy-en-Velay et 15 à Clermont-Ferrand.** Chaque bureau comportera 3 personnes : 1 agent de la caisse « opérateur de saisie » accompagné de deux assesseurs qui seront des personnes désignées par les organisations syndicales. C'est pour désigner les opérateurs de saisie qu'un appel a été fait auprès de l'ensemble des services de la caisse. Les plis « papier » seront livrés par les services de la Poste à 7h15. Un représentant du Président du Conseil d'Administration devra être présent dès ce moment-là et ce toute la journée. Après une phase de contrôle, **le dépouillement débutera à 8h.**

**ÉLECTIONS MSA,
c'est simple et utile !**

**Du 20 au 31 janvier,
je vote
pour mon délégué !**



Prochains rendez-vous

- Elections MSA
> Du 20 au 31 janvier 2020
- Dépouillement
> 6 février 2020
- Assemblée Générale Elective MSA Auvergne
> 27 mars 2020